



## LECTURE DES COMPTEURS D'EAU

**NOUVELLE PROCÉDURE** : À partir de cette année, les lectures de compteurs d'eau doivent être prises **obligatoirement** par le propriétaire, le locataire ou l'occupant. Le retour des cartes de lecture des compteurs d'eau, c'est votre responsabilité.

Dès la fin du mois de septembre, **vous recevrez par la poste une carte de lecture de compteur d'eau que vous devez remplir. Notez que cette carte est déjà affranchie et pré-adressée.**

Comme indiqué ci-dessous, vous devez écrire le nom du propriétaire ainsi que l'adresse où est situé le compteur. La **signature** de la personne qui a complété la carte est **obligatoire**. La date est celle à laquelle vous avez pris la lecture de votre compteur.

Le compteur d'eau se trouve généralement au sous-sol, près de la conduite d'eau principale. Pour en faire la lecture, vous devez soulever le couvercle du compteur et vous pourrez y lire les chiffres. **Ne pas inscrire le numéro indiqué sur le couvercle, car celui-ci est le numéro de série de votre compteur d'eau.**

Vous devez inscrire tous les chiffres à partir de la gauche à l'exception des chiffres de couleur différente à droite.

**Il est très important de compléter et de retourner la carte déjà affranchie et pré-adressée par la poste à la municipalité avant le 23 OCTOBRE 2020.**

Si vous avez plusieurs compteurs et voulez des cartes supplémentaires, veuillez communiquer avec la municipalité au 450 785-2755. Vous devrez inscrire le numéro de série du compteur qui correspond à la lecture que vous allez nous transmettre.

Merci pour votre collaboration !

Nom du propriétaire \_\_\_\_\_

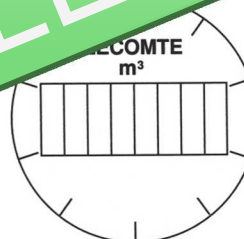
Adresse de la propriété **Adresse où se situe le compteur** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Saint-Roch-de-Richelieu, (Québec) J0L 2M0 \_\_\_\_\_

Veuillez remplir cette carte  
dessin qui correspond au \_\_\_\_\_.

**À RETOURNER \_\_\_\_\_ DÉLAIS.**

**EXEMPLE**



**Signature obligatoire**

**Date à laquelle la lecture a été prise**

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_